

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 198/2022

A la société AIRIS AFRICA SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB.PROGOU/01/SANK/BUEL/2017, conclu avec la Province de Sankuru, pour un montant total hors taxe de USD dix millions quatre cent onze mille quarante-quatre, trente-trois centimes (USD 10 411 044,33) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 02/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. L. YUMBA  
Directeur Général adj.